

**Aux membres du Comité de la Piscine
intercommunale de l'Alzette (PIDAL)**

Helmsange, le 12 avril 2024

Convocation du Comité

Le Bureau prie les membres du Comité, en vertu de l'article 14 de la loi modifiée du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes, d'assister à une réunion du Comité qui aura lieu **lundi 29 avril 2024 à 18h00** (salle de réunion de la Direction, 37, rue des Prés, L-7246 Helmsange).

Ordre du jour

Séance publique

0. Approbation de l'ordre du jour de la séance
1. Information du Bureau
2. Discussion et approbation du rapport de la séance du Comité du 4 mars 2024

À huis clos

3. Report/Annulation de la décision du Comité du 13 novembre 2023 à savoir le point 3.a. - Démission d'un fonctionnaire communal (départ en retraite anticipée)

Séance publique

4. Questions des membres du Comité
5. Divers

Les documents y afférents sont à la disposition des membres du Comité au secrétariat de la Piscine intercommunale de l'Alzette (PIDAL).

pour le Bureau de la Piscine intercommunale de l'Alzette (PIDAL)



François Sauber
Président



Serge Steinmetz
Secrétaire